

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 SEPTEMBRE 2025
Nombre des membres en exercice : 77

OBJET : 2025-05-26 - ENVIRONNEMENT (8.8) – CONVENTIONS AVEC LA CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DE MEURTHE ET MOSELLE POUR LA MISSION RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES

DATE DE CONVOCATION : 18 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis (ayant la procuration de ROSSO Michel), HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de POIRSON Elisabeth), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HARMAND Alde), PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (à compter de la 2025-04-03), COLIN Xavier (à compter de la 2025-04-09), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2025-04-05), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de CHANTREL Nancy), RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline), ASSFELD LAMAZE Christine (à compter de la 2025-04-05), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de HEYOB Olivier), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, CHENOT Tony, HARMAND Alde, HEYOB Olivier, CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025-04-08 : 8 avis de procuration. De la 2025-04-09 à la fin : 10 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 47 présents. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 48 présents. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 50 présents. De la 2025-04-09 à la fin : 53 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 55 votants. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 56 votants. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 58 votants. De la 2025-04-09 à la fin : 63 votants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 juin 2007 instituant la mission de recyclage agricole des déchets dans le département de Meurthe-et-Moselle,

Vu la convention-cadre régionale portant sur le fonctionnement des Missions de Recyclage Agricole des déchets issus de l'épuration de l'eau,

En application de l'arrêté du 8 janvier 1998 relatif à l'épandage agricole des boues, la Préfecture a mis en place un organisme indépendant des producteurs de boues urbaines dans le département de Meurthe-et-Moselle (via la Chambre d'Agriculture) dont le financement est assuré en partie par les collectivités productrices de boues.

Cet organisme a pour missions l'expertise technique, l'information, le conseil, le suivi analytique, la gestion des bases de données et l'harmonisation des pratiques relatives à l'épandage agricole des boues d'épuration.

Les enjeux pour la Communauté de Communes Terres Toulaises d'adhérer à cet organisme sont de participer aux politiques de mise en œuvre de l'épandage des boues, faire entendre les difficultés des producteurs, identifier les acteurs de la filière et bénéficier d'une veille technique et réglementaire.

Les modalités de participation des collectivités adhérentes ont été revues pour la période 2025-2030 (suite aux comités de pilotage annuels). Pour les stations d'épuration de la CC2T, suivant leur capacité de traitement, le barème fixant le montant annuel de participation est le suivant :

Capacité de traitement (EH)	Plan d'épandage	Autre valorisation (compostage normalisé, ...)	Stations d'épuration de la CC2T
20.001 à 30.000 EH	2010 €	1.608 €	Toul
2.501 à 5.000 EH	840 €	672 €	Gondreville et Aingeray
1.001 à 2.500 EH	625 €	500 €	Villey-Saint-Etienne, Domgermain-Charmes, Manonville
0 à 1.000 EH	488 €	390 €	Autres STEP

Ainsi la participation 2025 de la communauté de communes Terres Toulaises, à verser à la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle pour la Mission de Recyclage Agricole des Déchets, est fixée à 3690 € pour les stations d'épuration de TOUL, GONDREVILLE et AINGERAY, compte tenu des capacités de traitement des stations d'épuration concernées et de l'épandage des boues mis en œuvre.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 24 septembre 2025,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Autoriser le Président à signer les conventions destinées à encadrer le recyclage agricole des boues et leurs éventuels avenants.
- Accepter le versement de la cotisation annuelle à la Chambre Départementale d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle (Mission Recyclage des Boues) sur la période 2025-20230 sur la base du barème établi, soit pour 2025, 3 690 € pour les stations d'épuration de TOUL, GONDREVILLE, et AINGERAY,
- prévoir les crédits à l'article 6281 « Concours divers » du budget annexe Assainissement.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTRE

